



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET DE RÉSERVE DU SECTEUR DE LA BASSÉE AUBOISE DU 11 FÉVRIER 2022**

Troyes, le 11 février 2022

Vendredi 11 février 2022, Stéphane Rouvé, préfet de l'Aube, a de nouveau réuni à Nogent-sur-Seine, les membres du comité de pilotage du projet de réserve naturelle nationale du secteur de la Bassée dans l'Aube et la Marne.

À cette occasion et à l'issue d'un travail de concertation mené avec les élus du territoire, les membres ont adopté à la majorité le futur nom de cette réserve : la Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise.

Ce nom permettra d'ancrer la future réserve naturelle dans le tissu local, tout en la différenciant de la réserve naturelle nationale de La Bassée, pré-existante depuis 2002 dans le département de Seine-et-Marne.

Le comité de pilotage a également examiné la réglementation envisagée dans les articles du projet de décret portant création de la réserve qui est en préparation sur la base de l'avant-projet transmis au ministère de la transition écologique en 2021 et des recommandations émises par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) durant l'été 2021. Le décret délimitera le périmètre de la réserve, fixera le socle des règles relatives à la protection du patrimoine naturel, aux travaux, aux activités socio-économiques et de loisirs ou encore à la circulation.

Pour préparer ce projet de décret, l'État a poursuivi depuis l'automne dernier le travail de concertation avec les acteurs locaux afin de tenir compte de leurs enjeux tout en proposant un niveau de protection adapté aux enjeux écologiques forts de cet espace.

Le comité de pilotage s'est concentré en particulier sur les articles du décret relatifs à l'encadrement des activités socio-économiques qui ont fait l'objet d'une attention particulière lors de cette concertation : activités agricoles et pastorales, sylviculture, chasse, pêche, démoustication. Le projet de décret de la réserve n'interdit pas ces activités, mais prévoit de les encadrer afin de garantir une préservation du patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire à long terme.

Le projet de décret sera finalisé au cours du premier semestre 2022 par les services juridiques du ministère de la transition écologique puis sera soumis à enquête publique et fera l'objet de consultations locales au second semestre 2022. Le CNPN sera ensuite appelé à se prononcer sur le projet de décret, qui sera soumis au Conseil d'État en 2023 avant sa publication.

Une fois le décret adopté, l'État procédera à la mise en place des instances de gestion de la réserve au travers du comité consultatif et du comité scientifique de la réserve. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour identifier la structure gestionnaire pour la réserve.

## Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex

[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube

 @Prefet10